

RAOUL LONIS

LA CITÉ
DANS LE
MONDE GREC

2^e ÉDITION



ARMAND COLIN

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :



Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70% de nos livres en France et 25% en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Armand Colin, 2000, 2004, 2010, 2016, 2018,

© 2024 pour cette nouvelle présentation

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-200-63954-9

Avant-propos

Ce livre s'adresse principalement aux étudiants soucieux d'approfondir leurs connaissances des institutions et de la société grecques et surtout de comprendre l'univers dans lequel la plupart des Grecs avaient choisi de vivre : celui de la cité. Quand on aborde l'étude de la cité grecque, plusieurs questions simples se présentent spontanément à l'esprit :

— Qu'est-ce qui distingue la cité des autres formes d'organisation politique et sociale qu'a connues l'Antiquité grecque ?

— À quel moment de l'histoire grecque a-t-elle pu apparaître et sous l'influence de quels facteurs ?

— Comment vit une cité ? Comment s'y prend-on pour la nourrir, pour la défendre, pour la gouverner et pour assurer sa cohésion ?

— Peut-on être heureux dans une cité ? Est-ce le cadre idéal pour la paix sociale et pour les productions de l'esprit ?

— Quelle est sa place sur l'échiquier international ? Est-ce une formule viable dans un monde grec en perpétuel changement ?

Bref, à bien des égards, n'y a-t-il pas là une sorte de gageure dont on peut s'étonner qu'elle ait été si longtemps tenue, ou un véritable défi dont il faut se demander comment il a pu être relevé et dans quelle mesure il a été réussi ?

On ne prétend pas, dans les limites de cette étude, avoir pu répondre à toutes ces interrogations. Il eût été certainement indiqué, par exemple, d'évoquer plus longuement la dimension culturelle de l'univers poliade, puisqu'aussi bien c'est dans le cadre de la *polis* que la littérature et l'art grecs ont produit leurs œuvres les plus remarquables. Mais ce livre n'y aurait pas suffi. Du moins a-t-il tenté de montrer dans quel environnement politique, social, économique et même religieux ont vécu et travaillé ceux dont les œuvres nous ont précisément permis de parler de la cité.

Cet ouvrage suppose connues la trame des événements et les grandes dates qui ont jalonné l'histoire de la Grèce antique. La dimension diachronique

4 *La cité dans le monde grec*

demeure en effet une donnée essentielle pour l'étude de la cité grecque, car celle-ci connaît une extraordinaire longévité et ne présente pas le même visage à toutes les époques de son histoire. Il faut donc bien, d'une certaine façon, tenir compte des grandes coupures que l'on pratique généralement dans l'histoire de la Grèce : époque archaïque, époque classique, époque hellénistique, mais sans en être prisonnier et sans se croire tenu d'articuler constamment sur elles l'histoire de la cité. Quand on étudie la cité grecque, on s'aperçoit en effet que, s'il y a eu évolution, les grandes étapes de celle-ci ne coïncident pas nécessairement avec les coupures chronologiques traditionnelles.

Ainsi, on ne peut sur tous les plans distinguer une cité dite « archaïque » d'une cité dite « classique », la première étant réputée soumise à de plus fortes exigences communautaires et à une plus grande prégnance du religieux, la seconde étant supposée faire une plus grande place à la liberté de l'individu et accorder la primauté au politique ; la première étant secouée par de profondes disparités sociales, la seconde parvenant à cet équilibre et cette harmonie qu'on voudrait lui prêter, sur la foi de ses prestigieuses réalisations littéraires et artistiques. En réalité, rien n'est aussi simple. Et d'abord, c'est assurément un faux problème ou en tout cas une querelle d'école que de savoir si et quand le religieux eut le pas sur le politique ou inversement. Les deux approches furent simultanées dans la cité grecque tout au long de son histoire, mais, comme cela arrive dans toute société vivante, ce fut affaire de degrés, selon les époques. Ensuite, il est peut-être vain de chercher le moment du passage entre la cité archaïque et la cité classique. Ce à quoi on assiste, de façon très progressive et dès l'époque archaïque, c'est à une pratique moins totalisante de la vie en communauté, un souci de mieux maîtriser les contradictions sociales du système poliade, une attention plus grande apportée aux procédures de contrôle, et surtout assez de recul par rapport à la réalité politique pour laisser place au discours sur le politique. Dans une cité comme Athènes, le résultat de cette évolution ne sera d'ailleurs pleinement perceptible qu'à partir du milieu du V^e siècle et plus encore au IV^e siècle. Dans une cité comme Sparte, les codes de conduite et les valeurs de référence sur lesquels se fonde la cité restent, à l'époque classique, fondamentalement les mêmes qu'à l'époque archaïque, sans pour autant être figés, comme on le dit trop souvent. Dans un cas comme dans l'autre, l'historien peut, sans brutale solution de continuité, suivre l'évolution de la cité grecque à travers l'étude de quelques grands thèmes choisis pour leur exemplarité.

De même, entre la cité de l'époque classique et celle de l'époque hellénistique, il n'y a pas de différence de nature. C'est aujourd'hui un lieu commun de dire que la cité grecque n'est pas morte à Chéronée en 338. Néanmoins, bien des historiens choisissent encore comme terme d'une étude sur la cité grecque les dernières décennies du IV^e siècle, comme si, au-delà de cette limite, l'on n'avait plus affaire à des cités ou, du moins, comme si la réalité que l'on désignait de ce nom était désormais trop différente pour que l'on continuât

à en suivre le destin sans tourner une page. Certes, on peut trouver quelque raison à ce refus d'aller plus avant. Le contexte international, qui a toujours pesé d'un poids très lourd sur le fonctionnement de l'univers poliade, a considérablement changé : l'irruption de la Macédoine dans les affaires de la Grèce, l'intrusion fracassante d'Alexandre en Orient et la naissance des grandes monarchies hellénistiques, tout cela a profondément modifié le rapport des forces politiques et affaibli la marge de manœuvre des cités comme États souverains. Mais ces événements n'ont pas altéré fondamentalement les structures politiques et sociales de la cité grecque ni même, on le verra, les préoccupations essentielles des membres de la communauté civique. Les problèmes deviennent simplement, si l'on peut dire, plus aigus, les solutions envisagées plus radicales, le recours aux expédients plus fréquent. Mais dans l'ensemble, la vitalité des cités reste entière, comme le prouvent de nombreux documents épigraphiques (décrets honorifiques, conventions judiciaires, traités internationaux).

Il faut aller peut-être jusqu'au milieu du II^e siècle avant J.-C. pour voir s'amorcer une véritable mutation de la cité sous l'effet de plusieurs facteurs : a) l'affaiblissement des grandes monarchies hellénistiques dont les souverains aidaient maintes cités à se maintenir à flot par des libéralités calculées ou un soutien militaire plus ou moins intéressé ; b) des difficultés économiques croissantes et des embarras de trésorerie grandissants qui les rendent plus vulnérables ; c) l'importance prise par une oligarchie de notables qui parlent au nom de la communauté sans trop s'embarrasser de formes institutionnelles ; d) et naturellement l'intervention romaine dont la tutelle plus brutale marque le début d'une véritable dépendance.

Une dernière précision s'impose encore quand on parle de cités à l'époque hellénistique. Il faudrait distinguer trois catégories de cités :

— Les cités nouvelles fondées par les souverains hellénistiques en Orient, le plus souvent avec des colons militaires. Créations royales, elles sont sous la dépendance étroite des souverains dont l'administration intervient constamment dans la conduite de leurs affaires.

— Les villes indigènes de plusieurs régions d'Orient (de Syrie, de Phénicie, voire de Judée), qui se sont hellénisées et ont adopté des institutions de type grec, l'usage de la langue grecque et un mode de vie grec. Mais l'hellénisation de ces villes est un phénomène récent, dont la portée est assez limitée au début, et qui ne s'imposera durablement et en profondeur que sous l'occupation romaine.

— Les anciennes cités de la Grèce péninsulaire, des îles et d'Asie mineure ainsi que toutes celles que l'expansion grecque des VIII^e-VI^e siècles avait disséminées autour de la Méditerranée. Nombreuses sont celles, y compris en Asie mineure, qui gardent tous les attributs de la *polis*. C'est cette troisième catégorie qui retiendra surtout notre attention, car elle s'inscrit dans une certaine continuité qui permet de dégager à la fois la permanence de la cité et l'évolution de la notion de *polis*.

6 *La cité dans le monde grec*

La cité grecque a suscité de très nombreux travaux dans lesquels on trouvera bien d'autres réponses aux questions que nous venons d'évoquer. Nous avons choisi d'indiquer dans notre bibliographie ceux des ouvrages et articles qui nous paraissent illustrer avec le plus de pertinence chacun des chapitres de ce livre, en privilégiant les travaux les plus récents. Choix difficiles, qu'on peut discuter, mais il s'agissait moins d'être exhaustif que de donner aux étudiants auxquels est destiné cet ouvrage une idée des nombreuses discussions qu'a soulevées cette question. Car il s'agit bien là d'une question qui a profondément passionné les érudits et qui doit rester au cœur des préoccupations de l'historien de l'antiquité et — ajoutons-le — du citoyen d'aujourd'hui.

Introduction

La notion de cité

1. Définition de la cité

Quand on cherche à définir la cité (en grec : *polis*), il faut prendre en considération trois éléments :

- les relations qui s'établissent entre les hommes qui la composent : elle apparaît alors comme une communauté très fortement structurée ;
- la manière dont elle organise l'espace qu'elle occupe, sur le site où elle est implantée : elle offre alors l'image d'un ensemble indissociable ville-territoire ;
- la perception qu'ont d'elle ses partenaires de la scène internationale : elle est vue alors comme un État souverain.

1.1. Des hommes

Une cité, c'est d'abord un groupe d'hommes. Au demeurant, pour la désigner, les textes officiels (décrets, traités, conventions, etc.) n'utilisent pas l'expression : « Athènes », « Thèbes » ou « Corinthe », mais « les Athéniens », « les Thébains » ou « les Corinthiens ». Toutefois, les hommes qui composent ainsi la cité ne se définissent pas comme de simples résidents, ils ont choisi d'y former une véritable communauté, celle des citoyens. Pour reprendre la forte expression d'Aristote, la cité est un groupe d'hommes réunis par « un parti pris de vie commune » (*tou suzên proairésis*). Sa cohésion est assurée par un passé historique ou mythique commun, par des cultes pratiqués dans des manifestations collectives et par des lois qui régissent impérativement la vie du groupe. Précisons que cette volonté de vie commune ne préjuge en rien de la constitution qui est adoptée, car l'oligarchie, la démocratie, ou la tyrannie sont autant de régimes compatibles avec la cité.

1.2. Une ville et son territoire

Une cité, c'est aussi un ensemble **ville-territoire** dans lequel une agglomération urbaine, fortifiée ou non, s'appuie, pour ses ressources et sa défense, sur un territoire aux proportions plus ou moins modestes. Cette dimension physique de la cité a une importance considérable car, aux yeux des citoyens, le couple ville-territoire constitue ce qu'on peut appeler l'espace civique, à l'intérieur duquel ils peuvent prendre conscience de leur identité : espace urbain, avec un certain nombre de repères comme l'agora, l'acropole, les sanctuaires, les remparts ; espace rural, avec les champs cultivés, les terres en friche et les sanctuaires extra-urbains.

1.3. Une entité souveraine

Une cité, c'est enfin une entité politique qui se veut **indépendante et souveraine**, ce qui signifie :

- qu'elle se réserve le droit de choisir son propre régime politique ;
- qu'elle rend la justice selon sa propre législation ;
- qu'elle a le privilège de battre monnaie ;
- qu'elle ne saurait tolérer aucune atteinte à son intégrité territoriale ;
- qu'elle ne souffrira sur son sol aucun représentant permanent d'une autre puissance ;
- qu'elle n'acceptera pas qu'on lui impose une garnison.

Toute atteinte à ces prérogatives sera ressentie comme une limitation de son *éleuthéria* et de son *autonomia*, c'est-à-dire de sa liberté et de son indépendance. C'est dire que la cité est à elle seule un État souverain ou en tout cas qui aspire à l'être.

On ne peut comprendre l'originalité de la *polis* grecque que si l'on tient compte de cette triple composante : le choix que font des hommes de vivre ensemble, l'enracinement de cette communauté dans un territoire, et enfin l'acceptation de son identité par ses partenaires extérieurs.

Cette identité, la cité tient à l'afficher. L'un des moyens qu'elle a le plus fréquemment utilisés pour ce faire est sa **monnaie**. On a beaucoup discuté sur la finalité de l'invention de la monnaie, qui apparaît dans la communauté gréco-lydienne d'Asie Mineure dans la seconde moitié du VII^e siècle, avant d'être adoptée un peu partout dans le monde grec à partir du VI^e siècle. Des explications économiques, politiques, militaires et éthiques ont été avancées. Mais une chose est de savoir pourquoi la monnaie a été inventée — et on n'en débattrait pas ici —, autre chose est de se demander à quoi elle a réellement servi. On peut affirmer que la monnaie a servi, entre autres, à **dire la cité** : c'est en effet le support sur lequel elle affiche, à l'avant ou au revers, l'effigie de la divinité qui la protège, le symbole de ses activités principales et aussi son nom (voir document 1).

1. MONNAIES

Naxos
(fin VI^e s.)



Avers :
Dionysos



Revers : Grappe de raisin
Inscription :
NAXION : « [Monnaie] des Naxiens »

Syracuse
(V^e s.)



Avers : vainqueur sur quadriga



Revers : La nymphe Aréthuse
Inscription : SYRAKOSION :
« [Monnaie] des Syracusains »

Thasos
(IV^e s.)



Avers : Dionysos



Revers : Héraklès
Inscription : THASION
« [Monnaie] des Thasiens »

Sources : Naxos : G.K. JENKINS, *Monnaies grecques*, Office du Livre, Fribourg, 1972, fig. 138-139 ;
— Syracuse : C. KRAAY et M. HIRMER, *Greek Coins*, Londres, 1966, planche 33, fig. 101 ;
— Thasos : *ibidem*, planche 141, fig. 439.

Un dernier mot pour dire que la réalité conduit souvent à nuancer, sur certains points, la définition que nous venons de donner de la cité :

— À côté du groupe de citoyens qui ont choisi de constituer une forte communauté, vivent aussi, dans la *polis*, d'autres hommes qui ne sont pas partie prenante dans la constitution du groupe, qu'ils soient libres : étrangers résidents ou autochtones marginalisés, ou qu'ils soient privés de liberté, tout en étant des hommes, malgré la fiction qui veut que certains d'entre eux ne soient que des biens. Il nous faudra aussi, tout au long de cette étude, tenir compte de ces catégories, tout comme la cité devait compter avec elles.

— Il peut se faire que, pour un temps, les circonstances privent les hommes de territoire, sans pour autant mettre fin à leur volonté de vivre ou de recommencer à vivre ensemble. L'histoire des cités grecques ne manque pas d'exemples de départ anticipé de toute une population devant la menace d'une invasion, les fugitifs se tenant prêts à reconstituer leur cité en des lieux plus accueillants. Un exemple : celui des Phocéens fuyant devant l'irruption perse en Asie Mineure au milieu du VI^e siècle et qui embarquèrent sur leurs navires femmes, enfants, biens meubles et statues des dieux avec l'intention de s'installer ailleurs. Cette forte résolution ne dura pas et une partie des Phocéens revint sur les lieux, mais l'idée avait été envisagée que cette cité pût sans se disloquer se passer provisoirement de territoire.

— Enfin, il n'est pas rare que des cités aient dû consentir, de gré ou de force, des abandons de souveraineté, sans pour autant cesser de se considérer et d'être considérées comme de véritables cités, leur ambition étant de retrouver tôt ou tard leur pleine *autonomia*. Ce phénomène peut se constater à toutes les époques de l'histoire de la Grèce et c'est bien à tort qu'on en fait une caractéristique de l'époque hellénistique, tirant argument de ces limitations de souveraineté jugées plus fréquentes pour clore prématurément l'ère des cités grecques.

2. L'émergence de la cité

2.1. La date de son apparition

Il est difficile de dire à quel moment précis de l'histoire de la Grèce apparaît ce type d'organisation socio-politique qu'est la cité, car les opinions sont encore très partagées sur ce point. De nombreux historiens pensent qu'elle s'est développée à l'époque archaïque (VIII^e-VI^e siècles) et plus précisément encore entre le début du VIII^e et le milieu du VII^e siècle. Mais certains sont tentés de la faire apparaître dès le IX^e, voire dès le X^e siècle. D'autres (H. van Effenterre) vont même jusqu'à soutenir qu'elle a existé au moins dès le début de l'âge du bronze (début du II^e millénaire) et qu'à l'époque mycénienne (XVI^e-XII^e siècles), elle n'a pas été véritablement affectée par l'organisation palatiale des puissants royaumes mycéniens. Enfin, à l'inverse, on trouve des historiens pour affirmer

qu'on ne peut vraiment parler de *polis* qu'à partir du VI^e siècle avant notre ère. Que peut-on en penser ?

Il faut d'abord rappeler que nous ne pouvons être certains d'avoir affaire à une *polis* que si les trois éléments que nous avons préalablement définis sont réunis : la forte structure communautaire, l'organisation de l'espace civique et la souveraineté reconnue à l'extérieur. Or, il n'est pas du tout sûr qu'à très haute époque l'on puisse trouver réunies ces trois caractéristiques majeures dans les villes qui apparaissent dans nos sources ou que l'archéologie nous laisse deviner. Il faut bien prendre garde en effet que si, à une époque donnée, une ville apparaît au sein d'un espace bien défini, avec un territoire, un pôle central du type acropole ou agora et, parfois même, des remparts, il ne s'ensuit pas pour autant qu'elle existe déjà comme une entité indépendante et souveraine, ni qu'elle se soit déjà dotée des institutions qui lui permettent de fonctionner comme une communauté civique. Il n'est pas sûr, par exemple, que la ville crétoise de Gortyne qui se développe autour de son acropole, à partir du XII^e siècle, soit déjà une *polis*. Mais il en est peut-être déjà ainsi de l'ancienne Smyrne, en Ionie, au milieu du IX^e siècle.

D'autre part, il est sans doute très exagéré de dire qu'il faut attendre le VI^e siècle pour qu'il y ait véritablement *polis*. Car il est bien certain que, dès le VII^e siècle au moins, des *poleis* se considéraient et se définissaient elles-mêmes comme telles. On n'en veut pour preuve qu'une inscription de la seconde moitié du VII^e siècle, trouvée en Crète dans la cité de Dréros, et dans laquelle sont prises certaines dispositions constitutionnelles. Le texte commence ainsi : « Voici ce qu'a décidé la *polis*. » La *polis* est donc mentionnée explicitement comme l'expression du corps des citoyens qui, après concertation, ont pris une décision. Avec ce document, nous avons, si l'on peut dire, l'acte de naissance épigraphique de la *polis*. Mais il ne nous fournit que la date à partir de laquelle l'existence de la cité est attestée par les sources. La réalité est évidemment bien antérieure. Jusqu'où peut-on remonter ?

Pour autant qu'on puisse reconstituer les étapes de l'émergence de la cité, les choses ont pu se passer de la façon suivante :

— Sans remonter à l'époque mycénienne, il est probable que le processus a été **amorcé** dès la fin des « siècles obscurs », aux X^e-IX^e siècles. Des indices de cette évolution peuvent déjà se constater dans certaines régions : en Asie Mineure notamment.

— Dans le courant du VIII^e siècle s'est effectuée, sous l'effet de facteurs divers et convergents, une première **consolidation** du processus, comme en témoignent les textes littéraires et les apports de l'archéologie.

— Au VII^e siècle, le processus s'est **accélééré** par une meilleure définition de la communauté civique, la mise en place de codes de conduite et la recherche d'une meilleure adéquation entre la fonction de citoyen et celle de soldat.